



P7

**Fouad Benseddik, auteur
du Consul réfractaire. Louis
Chénier et les siens,
du sultan Mohammed III à
Robespierre.**

P14

Fouzi Lekjaa, un début de concrétisation des promesses.

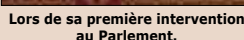
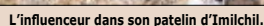
P8

P4



P2

P10



Barik, le conte de fées numérique

P



Confus de **CANARD**



Abdellah Chankou
Directeur de la publication

ENRICHISSEMENT ILLICITE : LA FIN DES PROMESSES ?

Il aura fallu un changement de gouvernement pour exhumer un dossier relégué aux oubliettes depuis des années. En s'engageant devant le Parlement à criminaliser l'enrichissement illicite, Fatima Ezzahra El Mansouri rouvre un chantier crucial de moralisation de la vie publique. En octobre 2021, le projet de réforme du Code pénal qui comportait des dispositions en ce sens avait été retiré du Parlement, provoquant une vive controverse. Abdellatif Ouahbi, alors ministre de la Justice dans le gouvernement Akhannouch, avait défendu la nécessité de revoir le dispositif dans le cadre d'une réforme plus globale du Code pénal. Reconduit à son poste, il se retrouve aujourd'hui face à un engagement gouvernemental qui remet ce dossier au premier plan. Une question s'impose : pourquoi ce qui n'a pu aboutir hier devient-il aujourd'hui une priorité ? Et surtout, cette fois-ci, ira-t-on jusqu'au bout ? L'enjeu dépasse largement une querelle entre responsables politiques. Les affaires de corruption, de conflits d'intérêt, les élus condamnés et incarcérés pour malversations et les soupçons récurrents entourant certains détenteurs de responsabilités ont alimenté une défiance profonde. À force de scandales et de promesses sans lendemain, nombre de citoyens en sont venus à considérer les politiques comme un bloc indistinct, suspecté de privilégier l'enrichissement personnel au détriment de l'intérêt général. Cette généralisation est injuste envers les responsables intègres, mais elle révèle une crise de confiance profonde que les discours sur la bonne gouvernance ne suffisent plus à enrayer. La politique ne retrouvera son crédit que lorsque les citoyens constateront que nul n'est au-dessus des lois. La criminalisation effective de l'enrichissement illicite pourrait y contribuer, à condition de s'accompagner de contrôles sérieux, d'enquêtes rigoureuses

et de procédures judiciaires impartiales. Des procès emblématiques, lorsque les faits sont suffisamment étayés, auraient une portée dissuasive et pédagogique. Non pour désigner des coupables à l'avance, mais pour démontrer que les responsabilités publiques ne constituent ni un privilège ni un permis de s'enrichir à l'ombre de l'impunité. L'applaudissement conjoint de la majorité et de l'opposition constitue, à cet égard, un signal encourageant. Mais les convergences parlementaires ne valent que par leurs suites. Le gouvernement devra traduire sa promesse en un

texte juridiquement solide, définissant clairement les infractions, les moyens de contrôle et les sanctions, dans le respect des droits de la défense et de la présomption d'innocence.

La transparence patrimoniale devra également dépasser le simple dépôt de déclarations auprès de la Cour des comptes. Ces déclarations doivent pouvoir être contrôlées et leur consultation par les citoyens envisagée dans un cadre légal protégeant la vie privée et la sécurité des personnes. La transparence n'est pas une présomption de

culpabilité : c'est la contrepartie légitime de l'exercice du pouvoir public.

Pour El Mansouri, comme pour Ouahbi, l'heure n'est donc plus aux déclarations de principe. La responsabilité politique du précédent exécutif est engagée par l'échec de ce chantier, tandis que le gouvernement actuel sera jugé sur sa capacité à le mener à terme. Exhumer un texte enterré est un signal. Le faire adopter et appliquer serait une véritable rupture. Les citoyens ont trop souvent entendu des promesses de moralisation pour se satisfaire de nouveaux engagements, aussi applaudis soient-ils. Ils attendent des actes, des contrôles et des redditions de compte. ▀

La transparence patrimoniale devra également dépasser le simple dépôt de déclarations auprès de la Cour des comptes.



Côté BASSE-COUR



**Beurgeois
GENTLEMAN**

1936, les premiers congés payés des ouvriers français (8/10)

Au moment même où le « Front Populaire » fêtait sa victoire en France, le général Franco lançait une offensive militaire pour faire tomber la jeune république espagnole, alors dirigée par une coalition de gauche qui portait le même nom qu'en France : « Frente Populaire ». Les avions nazis d'Hitler et fascistes de Mussolini bombardent le petit village basque de Guernica en Espagne. L'Espagne est déchirée par une guerre civile meurtrière voulue par Franco. Ce conflit va fracturer immédiatement la majorité en France car Léon Blum doit trancher sur un éventuel soutien militaire aux Républicains espagnols. Il voit se dresser des obstacles qui allaient entraîner sa chute, puis celle du Front Populaire. Et quelques mois plus tard, Léon Blum va démissionner. Un dilemme accentué par les violentes oppositions au sein de sa majorité entre le parti radical qui refuse la guerre et les « Moscoutaires » du parti communiste qui prennent leurs ordres à Moscou et qui sont favorables à une intervention en Espagne. Finalement Léon Blum décide de ne pas s'engager dans un conflit militaire tout en livrant secrètement des armes à l'Espagne. Mais cette décision bouleverse de nombreux militants qui la vivent comme une trahison et notamment parmi les « Moscoutaires » qui feront le choix de combattre Franco avec le soutien de Moscou. Ils seront ainsi plus de 40 000 jeunes dont dix milles français à s'engager au péril de leur vie contre Franco. L'intervention des Nazis allemands et



« Guernica », célèbre et énorme tableau de Picasso (3,49 mètres de hauteur sur 7,77 mètres de largeur – visible dans le musée de la reine Sofia à Madrid) remémorant la journée du 26 avril 1937, quand les avions nazis d'Hitler et fascistes de Mussolini, volent au secours de Franco, bombardent et détruisent Guernica, faisant des centaines de morts civils. Profondément choqué par ce massacre, Picasso exprime à travers cette immense toile « son horreur de la caste militaire qui a fait sombrer l'Espagne dans un océan de douleur et de mort ».

des Fascistes italiens aux portes de la France va obliger le gouvernement français à engager d'urgence le réarmement du pays. Et contrairement à ce que l'on croit souvent, c'est une part conséquente et bientôt majoritaire du budget de la France que le gouvernement du Front Populaire va consacrer à ce réarmement dès septembre 1936. En quelques mois à peine, les marges financières du Front Populaire sont fortement réduites pour préparer la future seconde guerre mondiale qui

se profile à l'horizon. Une situation aggravée par une fuite massive de capitaux privés vers les banques suisses : les riches crient comme d'habitude « Courage ! Fuyons ! ». Cela rappelle certains milliardaires français haineux qui soufflent en 2026 sur la braise du racisme en France tout en étant fiscalement domiciliés en Belgique ! Leur amour de la patrie, ce n'est plus « touche pas à mon pote », mais plutôt « touche pas à mon flousse » ! (Cf. Canard Libéré numéros 836 à 845). La fuite des capitaux oblige le gouvernement de Léon Blum à une dévaluation du Franc français. Cette dévaluation vient annuler les augmentations des salaires obtenues par les ouvriers. Pire, Léon Blum est obligé, en février 1937, de décréter officiellement une pause dans les réformes sociales. Une décision qui repousse notamment l'instauration programmée d'un régime de retraite pour lequel se battent depuis des années de nombreux anciens salariés frappés par la pauvreté. Ces électeurs, comme tous ceux du Front Populaire, ressentent d'autant plus douloureusement ce coup d'arrêt qu'au même moment, les patrons français cherchent par tous les moyens à prendre leur revanche après leur échec du printemps 1936. ►

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web
www.lecanardlibere.com

Nador West Med et Tanger Med 3 Le Roi Mohammed VI accélère la cadence

54 milliards de dirhams pour Nador West Med, 8 milliards pour Tanger Med 3 et des dizaines de milliers d'emplois attendus : le Royaume accélère le développement de ses infrastructures portuaires pour renforcer son poids dans le commerce maritime mondial.

Le roi Mohammed VI a présidé, mercredi 28 octobre, au Palais royal de Rabat, une séance de travail consacrée à l'avancement du complexe portuaire et industriel Nador West Med et à l'extension de Tanger Med, avec le lancement prochain des travaux de Tanger Med 3. Premier chantier à franchir une étape décisive, Nador West Med s'apprête à accueillir ses premiers navires commerciaux. Le premier terminal à conteneurs doit entrer en exploitation dans les prochains jours. Le projet mobilise désormais 54 milliards de dirhams d'investissements publics et privés et devrait générer, à court terme, quelque 34 000 emplois directs et indirects. Au-delà de sa vocation portuaire, le complexe ambitionne de devenir un pôle industriel, logistique et énergétique majeur sur la façade méditerranéenne. Il sera notamment doté de deux terminaux à conteneurs offrant une capacité cumulée de 5,3 millions de conteneurs par an, auxquels s'ajouteront des infrastructures dédiées aux hydrocarbures, au gaz naturel liquéfié et aux marchandises diverses. Des connexions ferroviaires, autoroutières et routières doivent également faciliter son intégration dans le tissu économique régional.

Tanger Med renforce ses ambitions mondiales

Dans le même temps, le complexe Tanger Med s'apprête à franchir un nouveau cap avec Tanger Med 3. Ce projet, représentant un investissement de 8 milliards de dirhams, disposera de 1 200 mètres de quais et apportera une capacité supplémentaire de 4,5 millions de conteneurs par an. Un contrat de concession a été conclu avec Maersk-APM pour le développement du nouveau terminal. À terme, l'ensemble des extensions devrait porter la capacité de Tanger Med à 20 millions de conteneurs par an, avec l'ambition de hisser le complexe parmi les dix premiers



Cap royal sur la puissance mondiale.

ports mondiaux. Ces deux projets s'inscrivent dans une stratégie visant à renforcer la compétitivité du Maroc face à la recomposition des chaînes logistiques internationales, à attirer davantage d'investissements industriels et à consolider son rôle de plateforme commerciale entre l'Europe, l'Afrique et le reste du monde. ►



Côté BASSE-COUR



Casablanca Nabila Rmili fait le ménage... dans les tiroirs

Cent trente agents assermentés, des patrouilles dans les 16 arrondissements et des amendes pouvant atteindre 1.000 DH : la maire de Casablanca Nabila Rmili annonce le déploiement opérationnel de la « police de la propreté ». Sauf que le dispositif existait déjà depuis 2015, sous l'appellation de police administrative communale...!



La maire de Casablanca, Nabila Rmili.

A Casablanca, Nabila Rmili a ressorti le balai réglementaire. Jeudi 22 octobre, la maire a annoncé que la « Police de la propreté » était désormais pleinement opérationnelle. Quelque 130 agents assermentés sont mobilisés pour traquer les dépôts sauvages et verbaliser les contrevenants dans les 16 arrondissements. La saleté n'a qu'à bien se tenir ! À moins que ce ne soit encore une opération de communication autour d'un dispositif déjà existant. Car cette police n'a rien d'une nouveauté. Créée dès 2015 sous l'époque du wali de région Lhalid Safir, la police administrative communale avait déjà pour mission de veiller au respect des règlements locaux et de constater les infractions comme les stationnements irréguliers, les obstructions de trottoirs et autres nuisances urbaines. Elle intervient également dans le contrôle de certaines activités commerciales et de l'hygiène publique, en coordination avec les services compétents. Sauf que cette police municipale, censée être le bras armé de la commune sur le terrain, demeure peu visible dans le quotidien des Casablancais. Et pour cause : ses moyens humains et logistiques n'ont pas été hissés à la hauteur des missions qui lui sont confiées. Un rapport de la Cour régionale des

comptes de Casablanca-Settat avait épinglé la gestion de cette police dans plusieurs arrondissements et communes de la région. Plus de 19 présidents auraient été mis sur la sellette. Certains responsables auraient marginalisé les agents et laissé leurs procès-verbaux sans suite. La police administrative existait donc, mais ses constats pouvaient finir au fond d'un tiroir — quand ce n'était pas à la poubelle. Le dispositif annoncé par la maire prévoit des amendes de 100 DH pour les particuliers pris en flagrant délit de dépôt d'ordures sur la voie publique ou hors des conteneurs, montant porté à 200 DH en cas de récidive. Les entreprises et gros producteurs de déchets encourtent, eux, des contraventions de 500 à 1.000 DH. Des caméras de surveillance doivent compléter le dispositif. Big Brother s'invite désormais jusque devant les poubelles ! L'intention est louable. Casablanca a besoin de fermeté face aux incivilités. Mais verbaliser ne suffit pas lorsque les poubelles manquent, que les conteneurs débordent ou que la

collecte laisse à désirer. Le civisme des habitants doit aller de pair avec un service public performant et des équipements adaptés. Surtout, la commune devra éviter de transformer cette police en simple machine à procès-verbaux. Encore faut-il que les agents disposent des moyens nécessaires, que leur hiérarchie soutienne leur travail et que les infractions constatées soient effectivement sanctionnées. À Casablanca, le grand ménage est annoncé. Reste à savoir si Nabila Rmili a réellement remis en marche une police longtemps sous-employée ou simplement rebaptisé un dispositif ancien. Car déterrer un projet de 2015 ne constitue pas une réforme. Le vrai changement se mesurera à la propreté des rues, à la présence des agents sur le terrain et à la fin de l'impunité administrative. Balayer devant la porte des citoyens, c'est bien. Encore faut-il que la commune commence par balayer devant la sienne. ▀

Santé mentale

6,5 millions de Marocains en détresse

Pprès de 6,5 millions de Marocains vivent avec un trouble psychique, dont deux millions d'enfants et de jeunes. Selon la Coalition professionnelle des psychologues cliniciens, 85 % d'entre eux n'accèdent pas à des soins adaptés. Face à ce constat, le Plan Santé Mentale 2030, doté de près de 4 milliards de dirhams, devra prouver sur le terrain qu'il peut transformer une ambition nationale en accès concret aux soins.

Un fardeau qui pèse surtout sur les plus jeunes

Les chiffres, rappelés à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale du 10 octobre 2026, donnent la mesure du défi. Sur les 6,5 millions de personnes



Un mal qui nécessite une prise en charge sérieuse.

concernées, environ deux millions sont des enfants et des adolescents . Plus préoccupant encore : 85 % des personnes souffrant de troubles psychiques ne bénéficient pas des soins nécessaires, ce qui représenterait près de 5,5 millions de Marocains laissés hors du système de soins. Ce déficit de prise en charge s'explique par plusieurs obstacles cumulatifs : insuffisance de l'offre spécialisée, difficultés d'accès aux services, limites du dépistage précoce et persistance de la stigmatisation sociale . Les psychologues cliniciens soulignent également que le coût des consultations et des traitements constitue un frein majeur pour les ménages, notamment lorsque l'accompagnement nécessite un suivi régulier sur une longue période. Lancé officiellement le 3 septembre 2026 à Rabat, le Plan Santé Mentale 2030 mobilise près de 4 milliards de dirhams . Élaboré avec 13 départements ministériels et l'appui de l'Organisation mondiale de la Santé, il s'articule autour de trois axes stratégiques et 86 actions, avec une priorité affichée : la prévention et le repérage précoce . Les objectifs chiffrés sont ambitieux. D'ici 2030, le nombre de lits dédiés à la santé mentale doit passer de 2 466 à environ 4 728, les hôpitaux psychiatriques de 10 à 17, et les structures intermédiaires de 4 à 24 . Sur le front des ressources humaines, le changement le plus spectaculaire concerne les psychologues du secteur public : leur effectif doit passer de 32 à 786 — une multiplication par près de 25. Les capacités annuelles de formation des psychiatres doivent progresser de 36 à 124, et celles des infirmiers spécialisés de 490 à 750. ▀

PLF 2027 Le budget de défense musclé



Le Maroc poursuit sa politique de modernisation militaire.

Dans le cadre de sa stratégie de modernisation des Forces armées royales (FAR) et de renforcement de sa souveraineté industrielle dans le domaine de la défense, le Maroc poursuit ses efforts financiers. Le projet de loi de finances (PLF) 2027 prévoit ainsi des autorisations budgétaires d'une ampleur considérable, témoignant de l'importance accordée à la montée en puissance des capacités militaires du Royaume. Le projet de loi de finances fixe les plafonds de dépenses ainsi que les autorisations d'engagement budgétaire de l'Administra-

tion de la Défense nationale et des comptes spéciaux du Trésor. Aux termes de l'article 36 du texte, le ministre délégué auprès de la cheffe du gouvernement, chargé de l'Administration de la Défense nationale, est autorisé à engager, au cours de l'exercice budgétaire 2027, des dépenses par anticipation sur les crédits qui lui seront ouverts au titre de l'année 2028. Le montant de cette autorisation atteint 190,5 milliards de dirhams. Il convient toutefois de souligner que cette enveloppe correspond à un plafond d'engagement anticipé et ne signifie pas que la totalité des crédits sera effectivement mobilisée. Plus de 57 milliards de dirhams de dépenses de

fonctionnement Pour l'exercice 2027, les crédits alloués à l'Administration de la Défense nationale se répartissent entre plusieurs postes. Les dépenses de personnel s'élèvent à 49,34 milliards de dirhams, tandis que celles consacrées au matériel et aux dépenses diverses atteignent 8,38 milliards de dirhams. Au total, les dépenses de base dépassent ainsi les 57 milliards de dirhams. Les crédits d'investissement représentent, pour leur part, une enveloppe de 15,2 milliards de dirhams. Celle-ci comprend 7,2 milliards de dirhams de crédits de paiement prévus pour 2027 et 8 milliards de dirhams de crédits d'engagement destinés à couvrir les opérations programmées pour 2028 et les exercices suivants. ▀



Côté BASSE-COUR



Accès à l'information

Barid Al-Maghrib renforce la transparence

Barid Al-Maghrib adhère au Portail national du droit d'accès à l'information (PNDAI), à la faveur d'une convention signée avec la Commission du droit d'accès à l'information. Objectif : simplifier les démarches des usagers et moderniser le traitement des demandes.

Le Groupe Barid Al-Maghrib et la Commission du droit d'accès à l'information (CDAI) ont signé, lundi 26 octobre à Rabat, une convention de partenariat officialisant l'adhésion du groupe au Portail national du droit d'accès à l'information. La convention a été signée en présence d'Omar Seghrouchni, président de la CDAI, et d'Amin Benjelloun Touimi, directeur général du Groupe Barid Al-Maghrib. Gérée par la Commission, cette plateforme numérique permet aux citoyens et aux étrangers résidant légalement au Maroc de déposer et de suivre leurs demandes d'accès à l'information, ainsi que les récla-

mations associées, conformément à la loi n° 31.13. Pour Barid Al-Maghrib, cette adhésion s'inscrit dans la dynamique de transformation numérique du groupe. Elle vise à fluidifier les démarches, à améliorer le suivi des demandes et à renforcer l'efficacité de leur traitement. Le portail offre également des indicateurs permettant d'évaluer les performances et d'identifier les améliorations nécessaires. Au-delà de la modernisation des procédures, ce partenariat réaffirme un enjeu essentiel : faire de l'accès à l'information un levier de transparence, de qualité du service public et de confiance entre les institutions et les usagers. ▶



Omar Seghrouchni, président de la CDAI et Amin Benjelloun Touimi, directeur général du Groupe Barid Al-Maghrib lors de la signature de la convention.

TRouVEZ ET
ACHETEZ
VOTRE BIEN VIA
L'APPLI

CRÉDIT 100% EN LIGNE

SANS APPORT

DEMANDEZ VOTRE
FINANCEMENT
DÈS MAINTENANT

CIH MOBILE

Download on the
App Store

GET IT ON
Google Play



Le Maigret du CANARD



Parlement

JEMAA EL-FNA SOUS LA COUPOLE !

AHMED ZOUBAÏR

À en juger par les premières passes d'armes jeudi 22 octobre entre les chefs de groupes parlementaires de l'opposition et la cheffe du gouvernement autour de sa déclaration de politique générale, une certitude commence à se dessiner : la nouvelle législature ne risque pas de sombrer ni dans l'ennui ni dans la somnolence. Entre un chef de groupe du PJD qui manie la provocation comme d'autres le chapelet, une collègue du Mouvement populaire qui ne s'embarrasse guère de précautions de langage et une cheffe de gouvernement qui distribue les répliques du tac au tac, la guignolade parlementaire cuvée 2026-2031 s'annonce prometteuse... Avec sa gouaille bien marrakchie, Fatima Ezzahra El Mansouri ne semble pas du genre à encaisser les piques sans renvoyer la balle. À chaque flèche de l'opposition, la patronne de l'exécutif a opposé une réplique qui claque. Pour sa première empoignade parlementaire, El Mansouri n'a pas démerité. Aux yeux de plus d'un observateur, elle a même marqué des points en remontant les bretelles — ou plutôt la djellaba — au chef du groupe parle-

mentaire du PJD, Idriss El Yazami. Sans passer par quatre chemins, la cheffe du gouvernement a montré qu'elle a de la ressource et ne comptait pas se laisser marcher sur les escarpins. Comme on dit chez nous d'une femme qui a du cran et du répondant, El Mansouri a prouvé qu'elle était un homme... et demi ! « Je ne suis pas un lustre et je n'entends pas le devenir », affirme-t-elle en réaction à une ancienne déclaration du patron des islamistes, Abdelilah Benkirane. Ce dernier avait comparé la femme marocaine à un lustre, une métaphore qui avait provoqué l'indignation des associations féminines, lesquelles y avaient vu une manière de réduire la femme à un simple élément de décoration domestique, au lieu de reconnaître pleinement son rôle dans la société.

Guignolades

De quoi donner des sueurs froides aux parlementaires venus réciter leur partition et qui découvrent, médusés, que la cheffe du gouvernement sait aussi improviser et titiller le nerf à vif. Résultat : sous la coupole, les débats prennent déjà des airs de numéro de cabotinage. Les uns provoquent, les autres surenchérissent, tandis que la première responsable de l'exécutif ne se prive pas de monter sur scène pour rendre coup



Fatima Ezzahra El Mansouri a fait sensation face à ses adversaires politiques...

pour coup. Vivement les acrobates, les charmeurs de serpents et les conteurs pour compléter le tableau. Il ne manque plus à ce casting haut en couleur que le patron du PJD, Abdelilah Benkirane, canne à la main et boniments en bandoulière, ainsi que le patron à vie de l'USFP, Driss Lachgar, avec sa silhouette généreuse et son goût prononcé pour les joutes politiques. Le tableau serait alors complet : la coupole pourrait afficher complet pour sa nouvelle saison de duels rhétoriques. Jemaa El-Fna aurait-elle trouvé une annexe au Parlement? La comparaison est tentante. À ceci près que, sur la mondialement célèbre place de Marrakech, les fameux hliqia font généralement payer le spectacle aux badauds,

tandis qu'au Parlement, c'est le contribuable qui finance les guignolades. Reste à espérer que, derrière les coups de griffe, le cirque politicien et les joutes vachardes, les élus n'oublieront pas l'essentiel : débattre des problèmes des Marocains plutôt que de se disputer la vedette. Car si la politique peut avoir du panache, elle ne saurait se réduire à une compétition de punchlines. Les citoyens attendent des solutions, pas seulement des numéros de scène. Pour l'heure, le rideau vient à peine de se lever. Et si les premiers échanges donnent le ton, la prochaine séance promet déjà son lot de provocations, de répliques assassines et de coups de théâtre. Au Parlement, le spectacle est gratuit... du moins pour ceux qui ont oublié qu'ils en paient la facture. ▀

Ballon d'Or 2026 Harry Kane coiffe Mbappé et Yamal au poteau

L'attaquant anglais du Bayern Munich a déjoué les pronostics en remportant le Ballon d'Or 2026. Une consécration tardive pour un buteur d'exception, qui récompense une saison exceptionnelle. Le football aime les surprises. Et Harry Kane vient d'en offrir une de taille ! À 33 ans, le capitaine de l'Angleterre a décroché, lundi 26 octobre à Londres, le Ballon d'Or 2026, coiffant au poteau les deux favoris annoncés, le Français Kylian Mbappé et le jeune prodige espagnol Lamine Yamal, respectivement deuxième et troisième du classement. Longtemps resté dans l'ombre des grandes stars du football mondial, l'avant-centre du Bayern Munich a fini par décrocher la récompense suprême. Son principal argument ? Une efficacité redoutable devant les buts. Avec 73 réalisations toutes compétitions confondues en 2025-2026, Kane a affolé les compteurs et largement contribué aux succès de son club, sacré champion d'Allemagne et vainqueur de la Coupe nationale. En Ligue des champions, il a également inscrit 14 buts, malgré l'élimination du Bayern en demi-finale. Mbappé, pourtant prolifique avec le Real Madrid, et Yamal, incarnation

éclatante de la nouvelle génération barcelonaise, doivent donc s'incliner devant un attaquant dont le jeu privilégie davantage l'efficacité que le spectacle. Pas de dribbles à la chaîne ni de gestes d'acrobate : Kane a fait parler son sens du placement, sa régularité et son instinct de buteur. Ce sacre a aussi une portée historique. L'Anglais devient le premier joueur anglais à remporter le Ballon d'Or depuis Michael Owen, en 2001. Une attente de 25 ans enfin comblée pour le football anglais. Comme quoi, au royaume du football, les jeunes prodiges et les stars médiatiques ne sont pas toujours les maîtres du jeu. Cette fois, le buteur méthodique a damé le pion aux virtuoses Harry en rappelant que, dans le football, les statistiques, la constance et l'efficacité peuvent finir par avoir le dernier mot. Mbappé et Yamal ont dribblé leurs adversaires ; Kane, lui, a dribblé les pronostics. Et décroché l'or Harry Kane n'a pas seulement gagné un trophée : il a rappelé que, dans le football, les statistiques, la constance et l'efficacité peuvent finir par avoir le dernier mot. ▀



La constance et l'efficacité récompensées.



Le Maigret du CANARD



La montagne a accouché d'un député Barik, le conte de fées numérique

Star de réseaux sociaux, ce jeune originaire d'Imilchil connu pour le moussem des fiançailles a su transformer son téléphone en marchepied vers l'hémicycle.

AHMED ZOUBAÏR

Avec un téléphone pour tribune et le vécu pour argument, il entend désormais porter les revendications du Maroc profond jusque dans l'hémicycle. Du clic au siège, il n'y a qu'un pas — encore fallait-il le franchir. À 28 ans, cet influenceur — de son vrai nom Abdelaziz Barik — a su transformer sa popularité sur les réseaux sociaux en un mandat parlementaire, sous les couleurs du Parti de l'unité et de la démocratie (PUD). Élu dans la circonscription de Midelt lors des législatives du 23 septembre 2026, il est devenu l'unique représentant de sa formation à la Chambre des représentants. Une percée qui doit autant à sa notoriété numérique qu'à son ancrage dans un territoire dont il connaît les difficultés de l'intérieur. « Wi-Fi au douar, siège à Rabat » : la formule résume assez bien son parcours atypique. Originaire d'Imilchil (région d'Errachidia), au cœur du Haut Atlas, Oussama Barik n'a pas attendu de briguer un siège au Parlement pour s'intéresser aux problèmes de son patelin, identiques à ceux du Maroc des douars et des villages. Il a fait des réseaux sociaux son principal espace d'expression, multipliant les vidéos consacrées aux conditions de vie des populations rurales et montagnardes. Routes dégradées ou inexistantes, villages enclavés, manque d'infrastructures, accès difficile aux soins de santé, fellahs livrés à eux-mêmes et jeunesse en mal de perspectives : autant de sujets qui alimentent ses prises de parole et nourrissent sa popularité. Autant de « likes » qui, ici, valent bien des bulletins de vote. L'engagement de Oussama puise dans son vécu de montagnard pauvre et marginalisé. Durant son enfance, rejoindre l'école impliquait pour lui de parcourir près de quinze kilomètres à pied. Une épreuve quotidienne qui donne une résonance particulière à ses interventions sur les obstacles rencontrés par les enfants des zones reculées. Après des études universitaires en géographie, il trouve dans le numérique un moyen de médiatiser les dénuements de son territoire, mais aussi de dénoncer les inégalités territoriales qui persistent entre le Maroc des villes et celui des campagnes. La montagne a accouché d'un député —



L'influenceur dans son patelin d'Imilchil.

et le moins que l'on puisse dire, c'est que l'accouchement s'est fait en direct sur les réseaux ! Là où certains découvrent les difficultés du monde rural à travers des rapports administratifs ou des visites officielles soigneusement encadrées, Barik les raconte à partir du terrain. Son téléphone devient une fenêtre ouverte sur des villages que l'actualité nationale laisse trop souvent dans l'ombre. Son langage est direct, accessible, parfois teinté d'humour, mais le fond de son message demeure sérieux : les habitants des zones enclavées ont les mêmes droits que les autres citoyens — une école proche et digne de ce nom, un centre de santé qui soigne et des routes praticables. Bref, le service public ne devrait pas s'arrêter là où s'arrête la 4G. L'audience du jeune d'Imilchil ne s'est pas construite autour d'un discours politique abstrait, mais sur la mise en lumière de préoccupations concrètes. Derrière chaque vidéo, il y a des milliers d'habitants, de familles et de jeunes qui se reconnaissent dans les situations décrites. Derrière chaque publication, une interpellation des responsables publics et une revendication : que le développement du pays ne s'arrête pas aux portes des grandes villes. Le passage à la politique institutionnelle était un pari. Une popularité sur Facebook ne garantit pas automatiquement une victoire électorale, pas plus qu'une communauté numérique ne constitue nécessairement un électorat mobilisé. Barik a pourtant réussi à franchir le cap. Pendant la campagne, il a conservé sa méthode, allant à la rencontre des habitants tout en continuant à utiliser les réseaux sociaux pour diffuser ses messages. Face à des candidats issus de formations bien installées dans le paysage politique local, il a misé sur sa connaissance du terrain, sa proximité avec les populations et la crédibilité acquise au fil de ses interven-



Lors de sa première intervention au Parlement.

tions. Un « influenceur » qui influence jusqu'aux urnes : voilà une innovation qui devrait servir de leçon aux états-majors partisans.

Vécu partisan

Son élection a pour ainsi dire pris des allures de pied de nez aux recettes politiques classiques faites souvent de petites combines. Elle montre que, dans bien des circonscriptions, le lien direct avec les citoyens peut peser lourd face aux machines partisans. Mais réduire son succès à celui d'un influenceur serait passer à côté de l'essentiel : ce sont aussi les préoccupations d'un territoire démuné qui se sont exprimées dans les urnes. Le vote Barik traduit une attente de représentation plus proche du vécu quotidien et moins éloignée des réalités locales. Le nouveau député incarne, à cet égard, un profil encore peu courant dans la vie politique marocaine : celui d'un élu dont la notoriété précède l'investiture partisane et qui a fait de la communication numérique un outil de mobilisation citoyenne. Son parcours rappelle également que les réseaux sociaux peuvent servir à autre chose qu'aux polémiques, aux mises en scène, à la diffusion de la médiocrité et à la quête de visibilité. Ils peuvent devenir une caisse de résonance pour des revendications longtemps confinées aux conversations locales. Reste désormais à transformer l'essai. Car dénoncer une route impraticable dans une vidéo et obtenir les crédits nécessaires à sa réhabilitation sont deux exercices bien différents. Interpeller un responsable sur les réseaux sociaux n'équivaut pas à défendre un dossier devant une commission parlementaire, à suivre un budget ou à contrôler l'action gouvernementale. L'entrée à l'hémicycle ouvre donc un nouveau chapitre, autre-

ment plus exigeant, dans le parcours du jeune élu. Après le buzz, place au travail : la transition n'est pas une mince affaire. Autant de chantiers qui exigent de la persévérance, une connaissance des mécanismes institutionnels et une capacité à nouer les alliances nécessaires sans perdre de vue les engagements pris. Pour sa première intervention au Parlement, à la suite de la déclaration de politique générale de la cheffe du gouvernement, Oussama Barik est resté fidèle à son credo : défendre les préoccupations concrètes des populations rurales. Réagissant à la mesure d'exonération des factures d'électricité ne dépassant pas 100 DH, le jeune député a soulevé une question pratique qui risque de laisser de nombreux foyers du Maroc profond au bord du chemin. Comment faire bénéficier de cette mesure les ménages ruraux qui règlent leur consommation d'électricité au moyen de cartes prépayées rechargeables, plutôt que par des factures mensuelles classiques ? Derrière cette interrogation, apparemment technique, se dessine un véritable enjeu d'équité territoriale : une mesure sociale, aussi louable soit-elle, ne peut atteindre pleinement sa cible si ses modalités d'application ignorent les réalités du terrain. En posant cette question dès sa première prise de parole, Barik a illustré sa manière d'aborder la politique : partir du quotidien des citoyens, pointer les angles morts des dispositifs publics et rappeler que le Maroc rural ne saurait rester le grand oublié des politiques sociales. La carte prépayée, décidément, aura été le fil conducteur de son ascension : de quoi recharger aussi sa crédibilité à Rabat. Barik devra aussi préserver ce qui fait sa singularité : le contact avec le terrain et la liberté de parole qui ont forgé sa réputation. Le Parlement est un lieu de débat et de négociation, mais il peut aussi être celui où les promesses se diluent dans les compromis et les réflexes partisans. Pour le jeune député, l'enjeu sera de ne pas devenir un visage de plus dans le paysage politique, mais de faire vivre une autre manière de représenter les citoyens. Au fond, le véritable test ne se jouera ni sur le nombre de vues de ses prochaines vidéos ni sur l'ampleur de sa communauté numérique. Il se mesurera à sa capacité à faire avancer les dossiers, à obtenir des réponses et à rendre compte régulièrement à ceux qui lui ont accordé leur confiance. Oussama Barik est arrivé au Parlement avec une légitimité construite sur le terrain et amplifiée par les réseaux sociaux. À lui désormais de prouver que la voix de la montagne peut se faire entendre au-delà des écrans et des déclarations. Car, pour les habitants du Maroc profond, l'essentiel n'est pas d'avoir un député qui parle de leurs difficultés, mais un élu capable de contribuer à les résoudre. Le clic, c'est bien ; le concret, c'est mieux. ▶



Le Maigret du CANARD



Baisse de l'impôt sur le revenu pour les salaires inférieurs à 10 000 DH, hausse des aides sociales, revalorisation des pensions de retraite et prise en charge des petites factures d'électricité : le projet de loi de finances 2027 place le pouvoir d'achat au cœur de ses priorités.

AHMED ZOUBAÏR

Pour Fouzi Lekjaa, ministre PAM de l'Économie, des Finances et de la Performance publique, l'enjeu consiste à traduire en mesures concrètes plusieurs engagements de campagne. Avec cette feuille de route, la promesse commence à prendre corps, même si son efficacité se mesurera avant tout à ses effets sur le quotidien des ménages.

En politique, les promesses électorales ont souvent la durée de vie d'un slogan. Une fois les urnes rangées et les gouvernements installés, elles se heurtent au mur des contraintes budgétaires, aux arbitrages administratifs et aux réalités économiques. Avec le projet de loi de finances (PLF) 2027, Fouzi Lekjaa semble vouloir prendre le contre-pied de cette tradition. Le grand argentier du Royaume place le pouvoir d'achat et la protection sociale au centre de la programmation budgétaire, en donnant une traduction financière à plusieurs engagements annoncés pendant la campagne. La démarche mérite d'être soulignée : plutôt que de se limiter à des déclarations d'intention, le gouvernement avance des mesures chiffrées, des échéances et des objectifs. Encore faut-il que



Fouzi Lekjaa, un début de concrétisation des promesses.

PLF 2027 Fouzi Lekjaa sort l'artillerie sociale

ces annonces franchissent sans encombre les étapes parlementaires et réglementaires, puis se concrétisent effectivement dans le portefeuille des citoyens.

Levier du pouvoir d'achat

La réforme de l'impôt sur le revenu (IR) constitue l'une des mesures phares du dispositif. À partir de janvier 2027, le seuil annuel de revenu exonéré doit passer de 40 000 à 60 000 DH. Cette mesure, associée à la hausse de l'abattement pour frais professionnels de 25 % à 45 %, doit permettre aux salariés gagnant moins de 10 000 DH nets par mois de ne plus payer cet impôt.

L'objectif proclamé est de soulager les salariés, notamment ceux de la classe moyenne, dont les revenus sont souvent pris en étau entre les prélèvements fiscaux et la hausse du coût de la vie. Selon les projections gouvernementales, 87 % des salariés devraient bénéficier de la réforme, avec un gain pou-

vant avoisiner 500 DH par mois pour une partie d'entre eux. Son coût budgétaire est estimé à 5,5 milliards de DH en 2027. C'est là que Fouzi Lekjaa entend marquer des points : faire de la fiscalité un instrument de redistribution plus lisible et moins pénalisant pour les revenus du travail. La réforme doit toutefois être déployée progressivement entre 2027 et 2031, avec un élargissement de l'assiette fiscale et un renforcement de la lutte contre l'évasion. Autrement dit, alléger la pression sur les salariés sans compromettre durablement les recettes publiques.

Contrat social en chantier

Deuxième volet : le renforcement des aides sociales directes. Le montant mensuel minimal doit passer de 500 à 600 DH dans une première phase, avant une progression graduelle vers 1 000 DH. Cette première revalorisation nécessiterait une enveloppe supplémentaire de 3 milliards de DH. Le dispositif en-

tend également améliorer le ciblage des bénéficiaires en tenant davantage compte du revenu réellement disponible des ménages. L'entrée d'un membre de la famille dans la vie active ne devrait ainsi plus entraîner automatiquement la suppression de l'aide. Une évolution importante pour éviter que l'accès à l'emploi ne se traduise paradoxalement par la perte d'un soutien social.

Les retraités et les veuves figurent également parmi les bénéficiaires annoncés. Le gouvernement prévoit de porter la pension minimale à 1 700 DH par mois en 2027, puis de la relever progressivement jusqu'à 3 000 DH à la fin de la législature. Quelque 500 000 personnes seraient concernées, dont plus de 150 000 veuves. Autre engagement notable : porter de 50 % à 100 % la part de la pension revenant aux veuves, une mesure qui devrait bénéficier à 431 000 personnes. Ces revalorisations seront néanmoins soumises à une mise en œuvre progressive, tenant compte de la situation financière des différents ré-



Le Maigret du CANARD



gimes de retraite. Pour le ministre de l'Économie et des Finances, l'enjeu dépasse la simple mécanique budgétaire. Il s'agit de donner davantage de consistance à la protection sociale et de répondre à une demande pressante de justice distributive, dans un pays où les écarts de revenus et la fragilité de nombreuses pensions demeurent des préoccupations majeures.

Facture de moins

Le PLF 2027 prévoit également une mesure particulièrement concrète : la prise en charge, à partir de janvier prochain, des factures mensuelles d'électricité ne dépassant pas 100 DH. Selon les estimations avancées, quelque six millions de clients, soit près de 60% de la clientèle, pourraient en bénéficier. Le coût annuel de cette mesure est évalué à 2,8 milliards de DH. Certaines petites activités artisanales à faible consommation, notamment en milieu rural,

seraient également concernées. Cette intervention vise à alléger une dépense incompressible pour les ménages les plus modestes. Elle s'inscrit dans un effort plus large de soutien au secteur électrique : entre 2022 et 2025, les transferts de l'État à l'Office national de l'électricité et de l'eau potable ont atteint 17 milliards de DH. Un protocole de 6,5 milliards de DH a par ailleurs été mobilisé en 2026 pour contribuer au redressement financier de l'Office et accélérer ses investissements, tout en cherchant à préserver les tarifs. L'équation est délicate : protéger les consommateurs sans fragiliser davantage les finances publiques ni compromettre les investissements nécessaires au secteur.

Véritable test

Avec cet ensemble de mesures, Fouzi Lekjaa affiche une orientation qui mérite d'être soulignée. La baisse annoncée de la fiscalité sur

les salaires, le renforcement des aides directes, la revalorisation des pensions et la prise en charge de certaines factures d'électricité donnent une traduction concrète à plusieurs priorités de campagne. Chose promise, chose due ? Le PLF 2027 apporte un début de réponse, en inscrivant ces engagements dans une trajectoire budgétaire assortie de montants et d'échéances. Mais entre une mesure annoncée et un gain réellement ressenti, il existe parfois un fossé que les chiffres officiels ne suffisent pas à combler. Le véritable juge de paix restera le quotidien des Marocains : le salaire net à la fin du mois, le montant de la pension et, surtout, la capacité des ménages à remplir leur panier sans se ruiner. Car les allègements fiscaux et les aides sociales, aussi bienvenus soient-ils, ne suffiront pas à restaurer un pouvoir d'achat qui a fondu comme neige au soleil. Il faudra, en parallèle, s'attaquer résolument à la flambée des

prix des fruits et légumes et des produits de première nécessité, à travers des mesures concrètes et courageuses visant à assainir les circuits de distribution, à réduire les intermédiaires spéculatifs et à mieux réguler les marchés. Redonner du souffle aux revenus des ménages suppose autant d'augmenter ce qui entre dans leurs poches que de faire baisser ce qui en sort. C'est à cette double condition que les promesses budgétaires pourront se traduire par une amélioration tangible du quotidien des citoyens. Fouzi Lekjaa peut donc revendiquer une première avancée sur le terrain des engagements sociaux. Reste à transformer l'essai. En matière de pouvoir d'achat, la politique ne se juge pas seulement à la qualité des annonces ni à l'ampleur des enveloppes mobilisées, mais à ce qui reste effectivement dans la poche des citoyens. C'est à cette aune que le PLF 2027 sera jugé. ▀



DANS LE SPORT, LE CORPS ET L'ESPRIT FONT ÉQUIPE POUR NOTRE BIEN-ÊTRE



LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS

FAIRE GAGNER LE SPORT



Le Maigret du CANARD



Casablanca Le drame qui plonge le corps médical dans la stupeur

Une fillette de cinq ans a perdu la vie après une chute du quatrième étage à Hay Hassani. Son père, médecin anesthésiste séparé de la mère de l'enfant, est fortement soupçonné de l'avoir précipitée dans le vide à l'issue d'une dispute avec son ex-épouse. Retrouvé dans un état amorphe lors de l'intervention policière, il se serait muré dans le silence. Des interrogations entourent son état au moment des faits, tandis que le drame ravive le débat sur la pression psychologique qui pèse sur les professionnels de santé.

JAMIL MANAR

L'horreur a frappé Casablanca. Lundi 19 octobre, dans le quartier de Hay Hassani, rue Al Abtal, au lotissement Guynemer, une fillette de cinq ans a trouvé la mort après une chute du quatrième étage d'un immeuble. Un drame d'une violence inouïe qui a suscité une vive émotion et plongé le corps médical dans la stupeur et la tristesse. Dermatologue de profession, la mère de la victime est inconsolable, confrontée à une douleur irréparable. Ce drame pose une question sur la fragilité humaine, y compris chez ceux que leur métier place quotidiennement au contact de la vie et de la mort. Derrière cette tragédie, un scénario aussi glaçant que difficile à concevoir : le père de l'enfant, médecin anesthésiste séparé de son ex-épouse, est fortement soupçonné de l'avoir



Une tragédie qui a provoqué une immense stupeur et tristesse.

jetée dans le vide à l'issue d'une dispute avec la mère de la petite fille. À ce stade, les circonstances précises du drame et les responsabilités pénales restent à établir par l'enquête. Alertés après la chute, les secours ont transporté d'urgence la fillette à l'hôpital Al Hassani. Malgré cette prise en charge, l'enfant a succombé à ses blessures, notamment à de multiples fractures et contusions. Une issue tragique qui laisse une famille endeuillée et soulève une question aussi douloureuse qu'inévitable : comment un conflit entre adultes peut-il aboutir à une issue aussi irréversible pour un enfant ? L'intervention des forces de l'ordre dans l'appartement a ajouté une nouvelle dimension à cette affaire. Selon les éléments rapportés, le père aurait été retrouvé endormi dans sa chambre, dans un état amorphe, voire semi-conscient. Cette situation aurait suscité des interrogations sur une éventuelle prise de médicaments sédatifs ou antidépresseurs. Mais, en l'absence de confirmation officielle, cette piste doit être maniée avec prudence. Ni la nature d'éventuelles substances absorbées, ni leur dosage, ni leur rôle dans le comportement du suspect présumé ne peuvent être tenus pour établis sur la seule base de son état apparent. Seules les investigations, les éventuelles analyses toxicologiques et les expertises médicales pourront déter-

miner si une substance a effectivement été consommée et, le cas échéant, si elle a pu altérer ses facultés. Le médecin, de son côté, se serait muré dans le silence lors de ses premières auditions, laissant les enquêteurs face à de nombreuses questions. Dans une affaire aussi grave, la prudence s'impose. L'état dans lequel une personne est découverte après les faits ne suffit pas, à lui seul, à établir son état psychique au moment du drame, encore moins à en expliquer les motivations.

Profession sous pression

L'affaire suscite également une émotion particulière dans le milieu médical. La spécialité exercée par le père présumé n'est pas facile : l'anesthésie-réanimation figure parmi les disciplines où la vigilance, la maîtrise de soi et la capacité à réagir dans l'urgence sont essentielles. Au bloc opératoire, l'anesthésiste veille en permanence aux fonctions vitales du patient, anticipe les complications et doit prendre des décisions rapides dans des situations parfois critiques. Cette responsabilité s'accompagne d'une charge mentale considérable. Gardes prolongées, horaires décalés, fatigue, manque de sommeil, pression des urgences et poids des décisions médicales peuvent fragiliser les pro-

fessionnels, notamment lorsque les contraintes du travail se conjuguent à des difficultés personnelles. La blouse blanche ne rend pas invulnérable. Derrière la compétence technique et l'image de maîtrise attendue du médecin, il y a aussi un individu exposé au stress, à l'épuisement et aux épreuves de la vie privée. La santé psychologique des soignants mérite donc une attention réelle, loin des tabous et des injonctions à toujours tenir bon. Pour autant, il serait hasardeux d'établir un lien direct entre les exigences de cette spécialité et le drame de Hay Hassani. Aucun élément communiqué à ce stade ne permet d'affirmer que le stress professionnel, une éventuelle détresse psychologique ou la prise de médicaments ont joué un rôle dans les faits présumés. Des milliers de médecins exercent dans des conditions très difficiles sans jamais basculer dans la violence. Cette tragédie pose ainsi deux questions distinctes. La première relève de la justice : que s'est-il réellement passé dans cet appartement, quelles étaient les circonstances exactes de la chute et quelle est la responsabilité du père présumé ? La seconde concerne la prévention : comment mieux repérer les situations de détresse chez les professionnels soumis à une pression intense et leur permettre d'accéder à une aide adaptée, sans crainte de stigmatisation ? Ces interrogations ne doivent toutefois pas se confondre. La nécessité de mieux prendre en charge la souffrance psychologique des soignants ne saurait atténuer la gravité des faits reprochés au suspect. De même, les hypothèses relatives à d'éventuels médicaments ne peuvent se substituer à des preuves. Au bout de cette succession de questions, une certitude demeure : une enfant de cinq ans a perdu la vie dans des circonstances effroyables. Le reste devra être établi par les enquêteurs et la justice, loin des rumeurs et des conclusions hâtives. À Hay Hassani, le drame rappelle brutalement que la fragilité humaine ne s'arrête ni aux portes des hôpitaux ni au seuil des professions les plus prestigieuses. Mais lorsqu'une vie d'enfant est fauchée dans de telles circonstances, la compassion, la recherche de la vérité et l'établissement des responsabilités doivent rester les seules boussoles. ■

Le Maigret du CANARD



Autonomie sous souveraineté marocaine érigée en unique solution réaliste, disparition de la référence au référendum dans le nom de la MINURSO, réduction drastique des effectifs onusiens, recensement des réfugiés de Tindouf... Le premier projet de résolution américain sur le Sahara introduit des changements substantiels par rapport au texte adopté en 2025. Une inflexion diplomatique majeure, mais dont la portée dépendra des négociations au Conseil de sécurité avant le vote prévu le 31 octobre 2026.



Pour le Maroc, le projet américain constitue une évolution favorable sur plusieurs points essentiels.

Sahara marocain

WASHINGTON BOUSCULE LE POLISARIO ET SES SOUTIENS

AHMED ZOUBAÏR

Le dossier du Sahara marocain entre dans une nouvelle séquence diplomatique. Le draft zéro de la résolution préparée par les États-Unis, en leur qualité de porte-plume au Conseil de sécurité, esquisse une réorientation significative du traitement onusien du conflit. Daté du 20 octobre 2026, ce document de travail ne se contente pas de reconduire les dispositions antérieures : il propose de modifier les paramètres politiques des négociations et de transformer en profondeur la présence des Nations unies sur le terrain. Par rapport à la résolution 2797, adoptée en octobre 2025, sept évolutions majeures retiennent particulièrement l'attention. Elles témoignent de la volonté américaine de consolider une dynamique diplomatique favorable à la proposition marocaine d'autonomie, tout en ouvrant un chantier sensible sur le devenir de

la MINURSO. Attention toutefois : il s'agit d'un premier projet, susceptible d'être amendé au cours des consultations entre les quinze membres du Conseil de sécurité. Les formulations retenues dans le texte définitif seront déterminantes pour apprécier la portée réelle de cette inflexion.

L'autonomie marocaine, de solution crédible à unique issue réaliste

C'est le changement politique le plus significatif du document américain. Dans la résolution 2797 de 2025, le Conseil de sécurité avait considéré que l'autonomie sous souveraineté marocaine pouvait constituer l'une des solutions les plus réalisables au différend. Le nouveau projet franchit un cap supplémentaire en affirmant qu'une « véritable autonomie sous souveraineté marocaine est la seule

solution réaliste » à la question du Sahara occidental. La différence n'est pas simplement sémantique. Elle modifie sensiblement le degré de priorité accordé à la proposition marocaine et la place au centre du dispositif politique envisagé par Washington. Le texte va plus loin en présentant à plusieurs reprises le plan d'autonomie élargi et actualisé du Maroc comme le seul cadre de négociation. Il demande également aux parties de formuler leurs réponses sur cette base. Cette orientation conforte la stratégie diplomatique de Rabat, qui défend depuis plusieurs années l'autonomie sous souveraineté marocaine comme solution au conflit. Elle ne signifie cependant pas qu'un règlement définitif est acquis : celui-ci reste tributaire du processus politique et des discussions entre les parties concernées.

L'autodétermination reléguée au préambule

Deuxième changement majeur : l'évolution du traitement de l'autodétermination. Le projet américain conserve une référence à ce principe dans son préambule, parmi ceux de la Charte des Nations unies, mais ne reprend pas, dans son dispositif, la formulation de la résolution précédente qui préconisait une solution assurant l'autodétermination de la population du Sahara occidental. Le texte privilégie désormais la recherche d'un règlement à travers une autonomie sous souveraineté marocaine, érigée en cadre exclusif de négociation. Autre inflexion notable, l'expression « peuple du Sahara occidental », présente dans les formulations antérieures, cède la place à la notion de « composantes sahraouies » à consul-



Le Maigret du CANARD



ter. L'envoyé personnel du secrétaire général est ainsi invité à dialoguer avec un large éventail d'interlocuteurs sahraouis, y compris en dehors des parties officiellement engagées dans les négociations, dans le territoire, les camps de réfugiés et la diaspora. Cette rédaction élargit le périmètre des consultations envisagées. Elle pourrait permettre de donner davantage de place à des sensibilités sahraouies qui ne se reconnaissent pas nécessairement dans le Front Polisario. Pour autant, cette évolution ne fait pas disparaître le débat juridique et politique sur l'autodétermination, qui demeure au cœur des positions défendues par le Polisario et son géniteur algérien.

La souveraineté marocaine davantage mise en avant

Troisième évolution : le projet ne se limite plus à relever le soutien international croissant à la proposition d'autonomie. Il mentionne explicitement la reconnaissance, par un nombre croissant d'États membres de l'ONU, de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Le déplacement du centre de gravité est notable. Là où le texte précédent mettait principalement l'accent sur la crédibilité du plan marocain comme base de négociation, le nouveau projet fait également de l'évolution des reconnaissances internationales un élément de son préambule. Cette formulation reflète une dynamique diplomatique que Rabat s'emploie à consolider depuis plusieurs années, en mobilisant ses partenaires bilatéraux et en cherchant à obtenir des soutiens plus explicites à sa position. Il convient néanmoins de distinguer la mention de ces reconnaissances dans un projet de résolution de leur portée juridique individuelle.

La MINURSO : vers la fin du mandat de maintien de la paix

C'est le volet institutionnel le plus spectaculaire du projet. Créée en 1991 par la résolution 690 du Conseil de sécurité, la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental avait été mise en place dans le cadre du plan de règlement soutenu par l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine. Le draft zéro propose de la rebaptiser « Mission des Nations unies pour le Sahara occidental », sous l'acronyme MINUSO. La référence explicite au référendum disparaîtrait ainsi de son appellation. Mais la modification ne s'arrête pas au nom. Le projet prévoit la fin du mandat de maintien de la paix au 30

avril 2027, puis la transformation de la mission en une mission politique spéciale à compter du 1er mai, pour une période transitoire allant jusqu'au 31 octobre 2027. Cette évolution marquerait une rupture institutionnelle importante avec le dispositif en place depuis plus de trois décennies. Elle traduirait une volonté de réorienter l'intervention des Nations unies vers l'accompagnement politique du processus de négociation. Les rédacteurs du projet demandent au secrétaire général de présenter, au plus tard le 15 décembre 2026, des propositions détaillées sur le mandat, la structure, les effectifs et les ressources nécessaires à la future mission. Le contenu exact de ses attributions reste donc à définir. La question sera de savoir quelles fonctions seront maintenues, lesquelles seront réaménagées et quels moyens seront nécessaires pour assurer la continuité de l'engagement onusien.

Une réduction d'au moins 50 % des effectifs en uniforme

Cinquième changement : le projet prévoit une réduction d'au moins 50 % des effectifs en uniforme de la MINURSO d'ici au 31 janvier 2027, accompagnée de la fermeture ou du regroupement de certaines bases opérationnelles. Cette disposition donne une traduction concrète à la transformation envisagée. La réduction des moyens humains et matériels doit accompagner le passage d'une opération de maintien de la paix à une mission politique spéciale. Le texte souligne parallèlement l'importance de préserver la continuité de la direction et la mémoire institutionnelle durant cette transition. Il demande également que les propositions relatives au nouveau dispositif précisent les moyens nécessaires à la lutte antiminine, à l'appui au processus politique et au fonctionnement de la mission. Reste une question essentielle : comment maintenir une capacité d'observation et d'accompagnement politique suffisante avec des effectifs sensiblement réduits ? La réponse dépendra des modalités de transition, qui ne sont pas encore arrêtées. Le projet prévoit à cet effet une réorganisation profonde, mais ses conséquences opérationnelles devront être appréciées à la lumière des dispositions qui figureront dans le texte définitif.

Es-Smara : une condamnation explicite et la perspective de nouvelles mesures

Sixième évolution : le projet américain condamne l'attaque du 5 mai

2026 contre la ville de Es-Smara. Il déplore également le fait qu'une des parties ne se soit pas engagée de manière substantielle dans les négociations facilitées en application de la résolution 2797. La formulation est politiquement lourde. Elle associe un incident sécuritaire précis à une appréciation négative du comportement d'une partie dans le processus de négociation. L'allusion au Front Polisario est généralement comprise comme transparente, même si le passage cité ne le désigne pas explicitement. Le texte demande par ailleurs aux parties de s'engager clairement à cesser les hostilités et à éviter tout acte susceptible de compromettre le processus politique. Autre disposition à surveiller : le Conseil de sécurité se déclare disposé à envisager des mesures supplémentaires si les parties ne participent pas de manière constructive aux négociations. Cette mention introduit une dimension de pression diplomatique plus explicite. Elle laisse entrevoir la possibilité d'une réponse du Conseil en cas de blocage persistant, sans toutefois préciser la nature des mesures qui pourraient être prises.

Tindouf : le recensement des réfugiés inscrit dans le calendrier

Le septième changement concerne les camps de réfugiés de Tindouf, en Algérie. Le projet demande au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) d'achever, dans un délai de six mois, l'enregistrement de la population réfugiée concernée, des séquestrés pour le Maroc, conformément au droit international des réfugiés et aux normes de l'organisation. Le texte insiste sur la nécessité de garantir un accès sans entrave et la liberté de circulation pour permettre cette opération, ainsi que pour évaluer les possibilités de solutions durables. Cette disposition remet au premier plan une question humanitaire et administrative sensible. Un enregistrement fiable de la prétendue population réfugiée est susceptible de contribuer à une meilleure connaissance des besoins, à la planification de l'aide et à l'examen des solutions envisageables. Le projet précise que cette opération doit se dérouler sans ingérence d'aucune entité. Cette formulation est politiquement sensible, dans la mesure où elle concerne les conditions dans lesquelles le HCR pourrait mener son travail. L'enjeu ne doit cependant pas être réduit à sa seule dimension diplomatique : l'enregistrement des réfugiés supposés relève également des responsabilités humanitaires du HCR et

doit respecter les garanties prévues par le droit international.

Une bataille diplomatique loin d'être terminée

Au-delà de ces sept évolutions, le projet américain comporte un autre changement rédactionnel : il rappelle et réaffirme la résolution 2797 de 2025, sans reprendre la référence générale à l'ensemble des résolutions antérieures figurant dans certaines formulations précédentes. Ce choix s'inscrit dans la volonté de Washington de privilégier le cadre politique défini par le Conseil de sécurité en 2025. La réaction du Front Polisario montre, en tout cas, que le texte est loin de faire consensus. Dans une lettre datée du 22 octobre 2026, son représentant auprès des Nations unies a vivement contesté le projet, estimant qu'il s'écarterait des principes juridiques et des fondements du processus onusien. Les mercenaires à la solde d'Alger ont averti qu'une adoption sans modifications substantielles pourrait le conduire à se retirer du processus de paix. Cette opposition annonce des discussions diplomatiques particulièrement sensibles. Le texte doit encore passer par les consultations entre les membres du Conseil de sécurité, au cours desquelles certaines formulations pourraient être amendées afin de dégager un compromis. Pour le Maroc, le projet constitue une évolution favorable sur plusieurs points essentiels : il place l'autonomie sous souveraineté marocaine au centre des négociations, mentionne la progression des reconnaissances internationales et envisage une transformation de la mission onusienne qui effacerait la référence au référendum de son nom. Pour ses opposants, ces dispositions risquent au contraire de préjuger de l'issue du processus politique et de réduire la portée de l'autodétermination. Le véritable test interviendra lors du vote prévu le 31 octobre 2026. C'est la version finale, et non le premier brouillon, qui permettra de mesurer jusqu'où les États-Unis et les autres membres du Conseil de sécurité sont prêts à aller dans cette réorientation. En diplomatie onusienne, le draft zéro donne souvent le ton des négociations. Il ne préjuge toutefois pas de leur dénouement. Dans le dossier du Sahara marocain, les prochains jours diront si les changements proposés par Washington deviennent les nouveaux paramètres du processus politique ou s'ils seront atténués par les exigences d'un compromis entre les quinze membres du Conseil. Ce qui ne ferait que conforter le statu quo et la stratégie d'obstruction. ■

Can'Art et CULTURE



Le livre qui éclaire

Le consul, le sultan et la Révolution

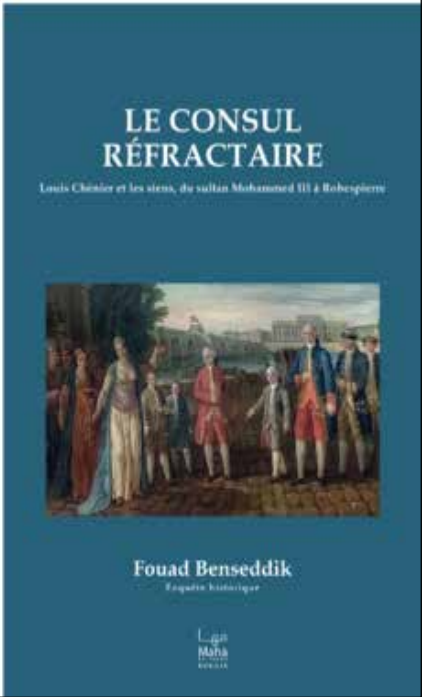
Dans *Le Consul réfractaire*. Louis Chénier et les siens, du sultan Mohammed III à Robespierre, publié par Maha Éditions, Fouad Benseddik ressuscite une figure oubliée de l'histoire diplomatique franco-marocaine. À travers le destin mouvementé d'un consul français au Maroc au XVIIIe siècle et celui de sa famille, l'auteur explore les ressorts du pouvoir, les malentendus entre les nations et les caprices de la mémoire historique.

JAMIL MANAR

C'est devant un parterre de journalistes, d'intellectuels et d'amis que Benseddik a présenté mercredi 28 octobre à la librairie Porte d'Anfa à Casablanca son ouvrage très instructif. Une rencontre placée sous le signe de l'histoire et du débat, autour d'un épisode méconnu des relations entre le Maroc et la France au XVIIIe siècle. L'occasion de revenir sur le destin singulier de Louis Chénier et de sa famille, à la croisée des intrigues diplomatiques et des bouleversements de la Révolution française. Avec *Le Consul réfractaire*. Louis Chénier et les siens, du sultan Mohammed III à Robespierre, Fouad Benseddik a réussi à réparer un double oubli : celui d'un diplomate français longtemps prisonnier de ses préjugés à l'égard de l'empire chérifien et celui d'une famille dont la postérité a retenu certains membres pour mieux en effacer d'autres. Publié par Maha Éditions, cet ouvrage est le fruit d'une enquête minutieuse qui croise correspondances diplomatiques confidentielles, archives



Fouad Benseddik.



familiales conservées à Carcassonne, chroniques espagnoles et marocaines, travaux de recherche et sources littéraires. Une plongée dans le XVIIIe siècle méditerranéen où les relations entre le Royaume du Maroc et les puissances européennes se négocient au gré des intérêts, des rivalités et des rapports de force. Au cœur du récit se trouve Louis Chénier (1722-1795), consul de France au Maroc de 1767 à 1782. Ses dépêches offrent un témoignage précieux sur le règne du sultan Mohammed III, mais aussi sur les limites de la compréhension française du pouvoir chérifien. Dans ses écrits, le diplomate brosse souvent un portrait du pays et de son souverain plein de jugements péremptoirs. Fouad Benseddik reprend ce dossier à nouveaux frais et confronte les jugements du consul aux réalités politiques de l'époque. De cette lecture croisée émerge une autre image de Mohammed III : celle d'un souverain déterminé à reconstruire l'État, à développer les ports, à reprendre les places occupées et à obtenir la libération des captifs musulmans. Sa politique étrangère obéit à une logique de souveraineté qui ne laisse guère de place aux injonctions européennes. Sous les vérités historiques mises en valeur par l'auteur, le Maroc de Mohammed III n'apparaît nullement comme un royaume passif que cer-

tains regards étrangers ont pu décrire. Bien au contraire... Le pays possède une réelle marge de manœuvre diplomatique et contraint même les puissances européennes à composer avec lui en s'empressant de signer des traités de paix et de commerce avec lui.

Maroc impérial

Il faut reconnaître que le sultan sait négocier, imposer ses conditions et défendre les intérêts de son royaume et même des pays voisins. En étant le premier chef d'Etat à reconnaître l'indépendance des États-Unis, il inscrit le Maroc dans les recompositions géopolitiques de son temps. Au XVIIIe siècle, le Maroc était un empire qui comptait sur l'échiquier international et faisait entendre sa voix face aux ambitions des puissances européennes. Sous le règne du sultan Sidi Mohammed ben Abdallah, il défendait farouchement sa souveraineté, tout en se posant en rempart contre les agressions visant les terres musulmanes. En filigrane, l'ouvrage de Fouad Benseddik restitue une vérité historique souvent ignorée : celle d'un Maroc impérial, souverain et influent, qui comptait parmi les puissances avec lesquelles l'Europe devait composer. L'épisode de l'expédition française

contre la régence de Tunis, en 1770, rappelé par l'auteur, en offre une illustration éloquent : le sultan Sidi Mohammed ben Abdallah n'hésita pas à menacer de rompre le traité de paix conclu avec la France de Louis XV pour dénoncer son agression contre un territoire musulman. Un geste diplomatique fort qui témoigne du poids du Maroc sur la scène internationale et de sa volonté de défendre, au-delà de ses propres intérêts, la solidarité du monde musulman. Cette position illustre le poids diplomatique du Maroc sous Mohammed III. Souverain pragmatique, ouvert aux échanges commerciaux avec les puissances européennes, il n'en défendait pas moins un principe essentiel : les relations pacifiques ne pouvaient justifier une agression contre les territoires musulmans. En agitant la menace d'une rupture diplomatique avec Versailles, le sultan lui rappelait que le Maroc n'était pas un acteur secondaire, mais une puissance indépendante capable de défendre ses intérêts et de peser sur les rapports de force régionaux. Cet épisode rappelle qu'au XVIIIe siècle, le Maroc était une puissance souveraine et influente, dont la diplomatie dépassait ses frontières et qui entendait défendre la solidarité du monde musulman face aux ambitions européennes. Face à ce souverain cohérent et déterminé, Louis Chénier apparaît comme un représentant souvent désarmé devant une vision du monde, une langue, une religion et une culture qu'il comprend imparfaitement. Son expérience révèle les ambiguïtés du métier diplomatique : observer sans toujours comprendre, négocier tout en cherchant à influencer, rendre compte d'un pays tout en le regardant à travers le prisme de sa propre culture et ses codes. D'où les jugements biaisés et autres clichés condescendants qui ont émaillé ses correspondances. L'enquête de l'auteur souligne ainsi le rôle des intermédiaires dans la construction des relations internationales. Entre informations stéréotypées, préjugés et stratégies d'influence, les malentendus peuvent peser lourd sur les relations entre deux nations. Le rappel conserve toute sa pertinence : la diplomatie



Can'Art et CULTURE



ne se résume jamais aux intentions affichées de ses acteurs ; elle se joue aussi dans la manière dont chacun perçoit l'autre.

Mais le livre ne se limite pas à l'histoire d'un consul et de sa mission marocaine. Il suit également les trajectoires d'une famille franco-levantine prise dans le tourbillon des bouleversements politiques et culturels de la fin du XVIII^e siècle. De Constantinople à Paris, le récit relie les destinées individuelles aux grandes ruptures de l'époque.

La Révolution française bouleverse les équilibres familiaux et politiques. Les deux fils de Louis Chénier connaissent des fortunes posthumes radicalement différentes. André, poète encore peu connu au moment de son exécution, est guillotiné en juillet 1794, quelques jours avant la chute de Robespierre. La postérité en fera une figure majeure de la poésie française, élevée au rang de martyr du génie sacrifié par la Terreur. Son frère Marie-Joseph connaît un parcours presque inverse. Dramaturge acclamé, député à la Convention et auteur du Chant du départ, il incarne une figure importante de la Révolution, notamment pour avoir voté la mort de Louis XVI. Pourtant, sa mémoire s'est progressivement effacée derrière la gloire romantique de son frère. Le destin d'Élisabeth, leur mère, retient également l'attention de l'auteur. Issue du Levant et recon-

nue pour sa culture, elle avait su séduire les milieux parisiens. Elle se retrouve pourtant marginalisée dans les récits ultérieurs, avant d'être à son tour déformée par la fiction. Quant à Louis Chénier, le père, sa place dans l'histoire demeure largement éclipsée par les controverses politiques et littéraires entourant ses enfants.

Rapports de force

En restituant à chacun sa trajectoire et sa complexité, Fouad Benseddik s'attaque aux simplifications de la mémoire collective. La célébrité n'est pas toujours proportionnelle au rôle historique, pas plus que l'oubli ne traduit nécessairement l'insignifiance. Les réputations se construisent, se défont et se recomposent au gré des sensibilités politiques et des récits dominants.

Derrière cette fresque diplomatique et familiale se dessine une interrogation plus profonde : que deviennent ceux qui servent le pouvoir lorsque celui-ci change de visage ? Louis Chénier aura connu quatre univers politiques : la Porte ottomane, le Makhzen chérifien, la monarchie française et la Révolution. Renvoyé du Maroc à la demande du sultan, il découvre à ses dépens les revers de fortune auxquels s'exposent les serviteurs de l'État lorsqu'ils perdent la confiance de leurs protecteurs.

Le livre interroge ainsi les mécanismes de la disgrâce, la fragilité des positions acquises et le poids des réseaux dans les carrières publiques. Que reste-t-il d'un homme lorsque les pouvoirs qu'il a servis se transforment ou disparaissent ? Et qui décide, finalement, de ceux que l'Histoire choisit de célébrer ou de condamner ?

Pour nourrir cette réflexion, Fouad Benseddik privilégie le croisement des sources et la confrontation des points de vue. Son approche évite de réduire le passé à une succession de grandes figures ou à une lecture rétrospective des événements. Elle fait au contraire ressortir les tensions entre les ambitions individuelles, les stratégies d'État et les bouleversements collectifs.

Docteur d'État en science politique, auteur de Syndicalisme et politique au Maroc, 1930-1956, publié chez L'Harmattan en 1990, Fouad Benseddik a également consacré une partie de sa carrière aux questions de gouvernance et de responsabilité sociale et environnementale. Cofondateur de Vigeo, agence européenne de notation dans ces domaines, puis fondateur de FBS Consulting en 2020, il poursuit parallèlement ses recherches sur l'histoire politique, sociale et diplomatique des deux rives de la Méditerranée.

Cette double familiarité avec les mécanismes du pouvoir et le travail documentaire nourrit un ouvrage où la

petite histoire éclaire la grande, sans que l'une soit sacrifiée à l'autre. L'auteur montre comment une correspondance consulaire, destinée à informer les autorités françaises, peut devenir une source majeure pour comprendre les rapports de force de son époque, à condition de ne pas prendre les perceptions du diplomate pour une description objective de la réalité.

L'épilogue résume cette démarche en soulignant que la politique de Sidi Mohammed ben Abdallah apparaît « plus rationnelle et plus constante que ne la jugeait Chénier ».

Le consul, conclut l'auteur, fut moins un simple agent de renseignement qu'un agent d'influence, engagé dans les premières formes des relations contemporaines entre la France et le Maroc.

Avec Le Consul réfractaire, Fouad Benseddik signe ainsi bien davantage qu'une biographie diplomatique. Son livre propose une relecture d'un moment important de l'histoire marocaine et franco-européenne, tout en interrogeant la fabrique des réputations et les oublis de la mémoire. Il rappelle surtout que l'histoire des relations internationales ne s'écrit pas seulement dans les traités et les chancelleries : elle se joue aussi dans les perceptions, les ambitions et les aveuglements de ceux qui prétendent parler au nom des nations. ▀

« **Entre vie et vide** »

Hind Zemmama, l'audace au sommet

L'alpiniste marocaine Hind Zemmama a présenté, mardi 27 octobre, son ouvrage autobiographique *Entre vie et vide*, lors d'une rencontre littéraire organisée à la Bibliothèque universitaire Mohamed Sekkat, relevant de l'Université Hassan II de Casablanca.

A travers ce récit, l'auteure revient sur un parcours singulier, façonné par le dépassement de soi, la persévérance et la volonté de repousser ses propres limites. Un engagement qui lui a valu une reconnaissance prestigieuse : Hind Zemmama a été décorée du Ouissam de la Récompense nationale par le roi Mohammed VI, à l'occasion du 27^e anniversaire de la Fête du Trône, pour avoir gravi six des sept plus hauts sommets de la planète. Bien plus qu'une aventure sportive, son

témoignage invite à une réflexion sur le courage face à l'inconnu, la capacité à surmonter les obstacles et la quête permanente de nouveaux horizons.

Entre les défis de la montagne et les interrogations de l'existence, *Entre vie et vide* raconte une aventure humaine où chaque ascension devient une leçon de vie. Un récit qui rappelle que les sommets les plus difficiles à gravir ne sont pas toujours ceux qui culminent dans les nuages, mais parfois ceux que chacun porte en soi. ▀



Hind Zemmama, une autobiographie inspirante.



Le MIGRATEUR



Europe

La révolte des désenchantés

De Paris à Madrid, de Milan à Belgrade, une même colère gagne les rues européennes. Derrière les manifestations, parfois émail- lées de violences, se dessine le malaise d'une génération confrontée à la vie chère, aux difficultés de logement, à la dégrada- tion des services publics et à la défiance envers les responsables politiques. Une jeunesse qui refuse de payer la facture d'un système dont elle estime être la grande oubliée.

LAILA LAMRANI

L'Europe découvre, une nouvelle fois, que sa jeunesse peut devenir un puissant révélateur des crises politiques et so- ciales. Depuis plusieurs semaines, les manifestations se multiplient sur le continent, portées notamment par des lycéens, des étudiants et de jeunes travailleurs. Les revendica- tions varient selon les pays, mais le sentiment est largement partagé: celui d'un avenir qui se dérobe au moment même où les promesses de réussite continuent d'être brandies par les gouvernants. En France, la contestation partie des établissements scolaires s'est élargie aux questions du pouvoir d'achat, des inégalités et de l'état des services publics. En Espagne et au Portugal, l'envolée des loyers et la difficulté d'accéder à un logement décent nourrissent l'exaspération. En Italie, la hausse des coûts de l'énergie et les tensions sur le niveau de vie alimentent la mobilisation. En Albanie, la corruption et le manque de perspectives figurent parmi les griefs exprimés. En Serbie, les étudiants ont transformé leur colère contre la corruption et les défaillances ins- titutionnelles en un mouvement politique durable. Derrière cette géo- graphie de la contestation se cache une fracture générationnelle. Pour une partie des jeunes Européens, travailler, étudier et respecter les règles du jeu ne garantissent plus nécessairement une vie meilleure. Les diplômés ne protègent pas toujours de la précarité, les emplois ne permettent pas systématiquement de se loger et l'indépendance finan- cière devient un horizon de plus en plus difficile à atteindre. Le contrat social semble ainsi se fissurer. Les générations précédentes pouvaient



Les jeunes européens angoissés par l'avenir...

espérer améliorer leur condition grâce à l'éducation, à l'emploi et à l'ascension sociale. Aujourd'hui, nombre de jeunes ont le sentiment que les efforts demandés ne sont plus récompensés à leur juste valeur. À cette insécurité matérielle s'ajoute une inquiétude politique : celle de voir les décisions publiques privilégier les urgences du présent sans apporter de réponses crédibles aux défis de demain. Les réseaux so- ciaux accélèrent la circulation des mots d'ordre et des images, rappro- chant des mobilisations qui, sans constituer un mouvement unique, partagent des préoccupations similaires. Mais cette convergence ne doit pas masquer les différences nationales. Entre une contestation étudiante contre la dégradation des écoles, une mobilisation contre la spéculation immobilière et un mouvement réclamant davantage de transparence politique, les objectifs ne sont pas interchangeables. Autre danger : lorsque les institutions ne parviennent plus à entendre la colère, celle-ci peut être récupérée par les extrêmes ou dégénérer en violences. Les scènes d'affrontements, les dégradations et les pillages observés dans certaines villes brouillent alors le message des mani- festants et offrent aux gouvernements un argument pour privilégier la réponse sécuritaire. Or, rétablir l'ordre ne suffit pas à rétablir la confiance. L'enjeu dépasse donc la gestion des manifestations. Il oblige les dirigeants européens à regarder en face les difficultés d'accès au logement, la précarité professionnelle, les inégalités scolaires et l'es- soufflement des services publics. Il leur impose aussi de rendre leurs politiques plus lisibles et leurs engagements plus crédibles. ▀

Brésil Lula fait barrage à la vague conservatrice



Luiz Inácio Lula da Silva.

L uiz Inácio Lula da Silva a été réélu à la présidence du Brésil, dimanche 25 octobre, pour un nouveau mandat de quatre ans. Au terme d'un scrutin particulièrement serré, le candidat de gauche, qui brigait un quatrième mandat

non consécutif, l'a emporté face au candidat d'extrême droite Fla- vio Bolsonaro, fils de l'ancien pré- sident Jair Bolsonaro. Avec 51,79 % des suffrages contre 48,21 % pour son rival, le vétéran de près de 81 ans a déjoué les pronostics. Dans la soirée, son adversaire a annoncé son intention de deman- der « l'annulation des élections ». Contrairement à l'Argentine, au Chili ou encore à la Colombie, où les forces de droite ont enregistré des succès, le Brésil n'a donc pas basculé dans le camp conserva- teur. Soutenus par le président américain Donald Trump, ces cou- rants incarnent une dynamique politique qui gagne du terrain en

Amérique latine. La victoire de Lula permet au géant sud-amé- ricain de demeurer l'un des prin- cipaux bastions progressistes de la région. Le succès du président sortant relève de la performance électorale. Arrivé en deuxième position au premier tour, avec deux points de retard, Lula a réussi à inverser la tendance pour finalement s'imposer avec près de quatre points d'avance. Une remontée qui entre dans l'histoire politique brésilienne : jamais au- paravant un candidat arrivé der- rière son adversaire au premier tour n'avait réussi à renverser le résultat lors du second. ▀

Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Rachid Ouahbi,

Saliha Toumi, Ahmed Zoubair, Laila Lamrani Amine

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Et BATATI ET BATATA



La fortune vient en dormant

Un testeur de matelas rémunéré 1.600 euros par mois recherché en France. Les candidats ont jusqu'au 18 mars pour postuler ! Ce job de rêve porte bien son nom ! La marque de matelas Emma recherche un « expert du sommeil » en France. Sa mission : tester des matelas... tout en étant payé, relaye Grazia. La personne sélectionnée devra tester pendant cent jours (trois mois environ) les produits phares de la marque. Elle devra ensuite faire un retour d'expérience en évaluant, en toute objectivité, chaque produit testé. Pour cette mission, la recrue sera rémunérée 1.600 euros par mois. Les candidats doivent postuler par mail ou via Instagram en envoyant un message à la marque ou en publiant sur le hashtag #emmajobdereve. Pour décrocher le job, « envoyez-nous une vidéo de présentation dans laquelle vous expliquez pourquoi vous seriez le meilleur expert du sommeil pour Emma. Créativité et originalité feront la différence, alors faites-nous rêver ! », précise la marque sur son compte Instagram. Emma a fixé plusieurs conditions au recrutement. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et vivre en France métropolitaine. La marque attend de son futur dormeur professionnel du sérieux et de la rigueur ainsi que de bonnes compétences rédactionnelles. ●

Vraie couche, fausses jumelles

États-Unis : une femme accouche de deux en même temps. Mais elles ne sont pas jumelles. La jeune maman californienne a eu deux enfants n'auraient pas été conçus en même temps, selon les médecins. Le phénomène de « superfétation » est extrêmement rare. Seulement une dizaine de cas dans le monde Fin février 2021, Odalis Martinez, jeune maman de 25 ans qui habite à San Pablo en Californie, a révélé être tombée enceinte alors qu'elle l'était déjà. Résultat, le 10 août dernier, la jeune femme a mis au monde deux petites filles : Imelda et Lilo, comme le rapporte nos confrères anglais du Daily Mail. « Quand vous allez à votre première échographie, (le médecin) vérifie que tout aille bien et détermine le jour de conception du bébé. C'est à ce moment-là que l'on m'a dit qu'elles avaient été conçues à cinq jours d'intervalles. Je ne savais même pas que cela pouvait arriver », raconte Odalis. Pour réaliser cette estimation, l'obstétricienne de la jeune maman a comparé les tailles des deux fœtus. Lors d'une grossesse, celle-ci augmente suffisamment rapidement pour déterminer une date. Si le phénomène est rare, il n'en est pas moins connu. Il s'agit d'une superfétation. En d'autres termes, lorsqu'une grossesse intervient alors qu'une autre est déjà en cours. Dans la plupart des cas, cela se produit entre quelques jours et quelques semaines après la première fécondation, explique nos confrères anglais. Cette histoire ne serait pas complète sans que l'on précise que, plus tôt, le couple avait vécu une fausse couche, à trois mois de grossesse. « Je me sens chanceuse. Je connais un grand nombre de femmes qui ont tenté de retomber enceinte après une fausse couche, sans y parvenir. J'en avais peur, mais heureusement cela n'a pas été notre cas », se réjouit la jeune femme désormais. ●

Benzema à l'envers

*Si Benzema du Real Madrid a marqué trois buts en 16 minutes contre le PSG (une performance sans précédent dans l'histoire de la Liga), Meikayla Moore, une footballeuse néo-zélandaise, a fait mieux en marquant trois buts contre son camp en une mi-temps et en 36 minutes ! avant d'être sortie avant la mi-temps (40e minute). Cette performance de la joueuse de Liverpool a été inscrite dans les annales du foot féminin lors du match ayant opposé dimanche 20 février la Nouvelle-Zélande aux États-Unis à l'occasion de la 2e journée de la SheBelieves, un tournoi amical. Son calvaire a débuté dès la 5e minute avec une reprise du pied droit dans ses propres filets avant, juste une minute plus tard, une déviation de la tête qui a trompé sa gardienne. Enfin à la 36e minute une reprise involontaire du gauche qui crucifie son équipe. Pied droit, tête et pied gauche, un coup du chapeau parfait. ●



Rigolard



***Un camion de trente-cinq tonnes portant l'inscription** « Freins puissants » arrive à un carrefour au moment où le feu passe au rouge, et s'arrête dans un crissement de freins.

Surprise, la jeune femme qui était juste derrière, au volant de sa petite auto, rentre dans son pare-choc.

Le routier descend de sa cabine, vient vers elle et lui dit :

- Alors, ma poule ! Comment tu fais pour t'arrêter quand je suis pas là ?

***Une femme va chercher à l'aéroport son mari** qui rentre d'un voyage d'affaires aux Etats-Unis.

Alors qu'ils attendent les bagages devant le tapis roulant, arrive une superbe hôtesse de l'air.

- Tiens, fait l'homme, Pamela Palmer vient récupérer sa petite valise...

- Comment sais-tu son nom ? Demande l'épouse.

- C'était notre hôtesse, chérie. Son nom était inscrit sur la porte de la cabine, comme ceux du pilote et du copilote...

- Ah oui ? Très bien ! Tu peux alors me dire le nom du pilote ?

***Dans, l'autobus, un voyageur est en train de lire son journal** un article sur la mortalité dans le monde.

Il lève la tête et dit au type assis en face de lui :

- Vous vous rendez compte ? Chaque fois

que je respire, un homme meurt !

Et l'autre répond :

- Vous devriez changer de dentifrice !

***Blague Friday.** Lors du premier jour, un homme tente d'accéder aux portes d'un magasin. Malgré une file d'attente très importante, il parvient à se faufiler jusque devant l'entrée non sans entendre quelques jurons des personnes présentes dans la queue.

Alors qu'il passait devant une vieille dame pratiquement collée contre la porte d'entrée, elle l'arrêta net, le gifla et refusa qu'il lui passe devant. Voyant le courage de la vieille dame, toutes les autres personnes firent de même et l'homme bousculé en tout sens se retrouva à la fin de la file d'attente.

C'est alors que pris de colère il s'écria en levant une trousseau de clés au dessus de sa tête et hurle : « Et bien si c'est comme ça...j'ouvre pas le magasin ! »

***En Grèce, un touriste veut visiter un monastère** orthodoxe perché au sommet d'une falaise vertigineuse.

On l'installe dans une nacelle accrochée à une simple corde, et en haut deux moines tournent une manivelle pour le hisser.

En cours de route le touriste constate que la corde est complètement usée. Quand il arrive enfin, livide, il demande au moine :

- La corde vous la changez régulièrement?

- Bien sûr ! Chaque fois qu'elle casse...

A VENDRE

Appartement bien
entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la
Résistance, près 2 mars
à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage
(7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d'une terrasse
vue sur mer.

Contact:

0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point
d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444



The cartoon strip consists of four panels. In the first panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the second panel, a rabbit is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the third panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right. In the fourth panel, a turkey is on the left, a pig is in the middle, and a bird is on the right.

Écoulement		Désert		Appelée		Gymnastiques		Habitants du Proche-Orient	
Commune française		Infections		Courbes		Refusât		Obtint	
Métier									
Stupéfiant									
			Accomode						
			Négation						
Poèmes								A la page	
Médicament									
						Dépose	Pronom personnel En matière de		
Article			Lettre grecque		Refus				
Fières					Pissoirs				
								Fente	
Usant							Métal blanc		
Transmit							Métal alcalino-terreux		
				Mort					
				Sentier					
Superposait									Champion
Animal									
			Moyen de transport				Possessif		
Ville du Japon				Fromages blancs					

E	N	G	E	I	P	M	O	C	R	O	I	X
L	S	X	I	N	S	M	I	V	S	C	B	
S	E	I	A	E	I	E	E	Y	O	R	U	
G	U	A	U	L	A	O	N	R	S	O	U	R
N	Q	B	O	G	L	E	N	O	E	L	E	Y
I	R	U	D	N	A	I	S	N	E	L	S	L
O	E	O	A	C	C	B	I	A	I	N	N	L
C	K	R	H	A	M	R	A	S	A	O	O	I
R	N	O	Y	O	N	O	V	N	R	S	S	T
U	L	O	I	E	R	C	U	E	B	R	S	N
O	D	E	L	L	I	L	A	I	M	I	I	A
T	S	I	L	N	E	S	E	M	A	H	O	H
E	L	L	I	V	E	B	B	A	C	V	S	C

							7	9
		2		7			5	
		8	4	5				6
			1	8	6			
	3						6	
			5	2	3			
3				1	2	6		
	9			3		1		
6	5							



Louis Ratisbonne, La Comédie enfantine.

6	3	8	9	7	5	4	2	1
7	1	2	6	8	4	9	3	5
4	5	9	3	1	2	8	7	6
8	6	1	2	4	3	5	9	7
2	7	5	1	6	9	3	8	4
9	4	3	7	5	8	6	1	2
1	8	6	4	9	7	2	5	3
5	2	7	8	3	6	1	4	9
3	9	4	5	2	1	7	6	8

	D	E	S	E	N	S	A	B	L	E	
	S	E	R	I	E	U	S	E	S		
	R	E	C	A	L	E	R	S	I		
	S	P	E	R	E	E	D	E	N		
	É	P	R	E	R	O	U	E	S		
	E	T	A	T	L	E					
	G	R	A	U	T	E	N	P	C		
	E	R	E	†	R	E	N	E	T		
	É	M	I	L	E	S	A	R	I		
	E	A	T	S				C	S		
	E	N	T	R	E	P	O	S	E		
	E	T	S	A	R	I	S	T	E	S	

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	
1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z	
2	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
3	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
4	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
5	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
6	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
7	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
8	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
9	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
10	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
11	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
12	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
13	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
14	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
15	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
16	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
17	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
18	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
19	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
20	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
21	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N
22	I	O	U	T	E	R	A	C	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N	S	I	O	N

La solution est : CHAMPIGNONS.



L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER
LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma